

France-Saint-Médard-en-Jalles: Mobile units on trailers

OJ S 149/2017 05/08/2017

Contract notice

Supplies

Directive 2009/81/EC

Section I: Contracting authority/entity

I.1. Name and addresses

Official name: Mindef/DGA/DO/S2A

Postal address: Direction générale de l'armement — direction des opérations — service des achats d'armement/ division achats Sud-Ouest/ site Gironde DGA/DO/S2A/PROD/DA-SD/ site Gironde

Town: Saint-Médard-en-Jalles

Postal code: 33160

Country: France

For the attention of: Acheteur négociateur — Géraldine Pelleau

Telephone: +33 556706017

Fax: +33 556706166

Internet address(es):

General address of the contracting authority/entity: <http://www.ixarm.com>

Address of the buyer profile: <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Electronic access to information: <http://www.ixarm.com>

Electronic submission of tenders and requests to participate: <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Additional information can be obtained from:

Official name: Auprès du

Postal address: ou des points de contact,

Town: Susmentionnés

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

Official name: La présente publication concerne uniquement la phase candidature, le dossier de consultation sera envoyé ultérieurement

Postal address: aux candidats admis à

Town: Soumissionner

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: Auprès du

Postal address: ou des points de contact,

Town: Susmentionnés

I.2. Type of the contracting authority

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity

Defence

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities/entities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Achat de shelters mobiles devant faire office de boîtier de jonction principal (BJP) sur les aires de sécurité de DGA EM site Gironde.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Supplies

Purchase

NUTS code FRI12 Gironde

II.1.3. Information about framework agreement

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

L'aménagement du shelter (sheltérisation) portera essentiellement sur la mise en place du réseau électrique, des baies, armoires, chemin de câble devant accueillir ultérieurement les matériels FO et mesures (le câblage de ces réseaux est hors périmètre de ce marché) et de ses installations techniques et bureautiques, dans le respect des règles HST du code du travail.

Ce marché comprend une tranche ferme et 3 tranches optionnelles, décomposées en postes, en application de l'article 69 du décret n° 2016-361 modifié.

Chaque tranche est relative à l'achat d'un shelter mobile identique.

Le présent projet de marché est soumis à la procédure négociée avec publicité préalable conformément aux dispositions de l'article 42 1° b) de l'ordonnance n° 2015-899 modifiée et des articles 21-i-2°, 64 à 66 du décret n° 2016-361 modifié.

En application de l'article 33 du décret n° 2016-361 modifié, la transmission électronique (www.marches-publics.gouv.fr ou ixarm.com) des candidatures et des offres est autorisée.

La présente publication concerne uniquement un appel à candidature. Le dossier de consultation sera envoyé ultérieurement et uniquement aux candidats admis à soumissionner.

Une visite obligatoire des lieux est prévue pour les candidats retenus, après réception du dossier de consultation, et avant remise de la première offre.

II.1.6. CPV code(s)

34223330 Mobile units on trailers

II.1.7. Information about subcontracting

II.1.8. Lots

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

Options: yes

Description of options: En application de l'article 69 du décret no 2016-361 modifié, le marché pourra comporter une ou plusieurs tranche (s) optionnelles selon les modalités qui seront explicitées dans le dossier de consultation. Les prestations faisant l'objet de tranches

optionnelles sont susceptibles de s'ajouter aux prestations commandées de manière ferme. L'acheteur se réserve le droit de ne pas affermir ces tranches.

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Le financement est assuré exclusivement par des ressources budgétaires propres au ministère.

Le régime des paiements (versements d'avance, acomptes et soldes) est conforme aux dispositions des articles 59 à 61 de l'ordonnance n° 2015-899 modifiée et aux articles 97 à 127 du décret n° 2016-361 modifié.

Le type et la forme des prix seront précisés dans le dossier de consultation. Le délai de paiement est de 30 jours maximum et mis en œuvre conformément au décret n° 2013-269 du 29.3.2013 modifié. Le mode de règlement est le virement. Le comptable assignataire est: L'agent comptable des services industriels de l'armement (Acsia)
Le Vendôme III, 11 rue du Rempart, 93 196 Noisy-Le Grand Cedex.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Conformément à l'article 38 du décret n° 2016-361 modifié, les candidats doivent indiquer dans leur dossier de candidature s'ils se présentent en tant que candidat individuel ou en tant que groupement d'opérateurs économiques.

La forme du groupement n'est pas imposée. Toutefois si le candidat se présente sous la forme d'un groupement conjoint, le marché prévoira que le mandataire sera solidaire pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur, conformément aux dispositions de l'article 38 III du décret n° 2016-361 modifié.

En outre, en application de l'article 38 V du décret n° 2016-361 modifié, il est interdit aux candidats de présenter pour le marché ou certains de ses lots plusieurs offres en agissant à la fois:

1° en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements;

2° en qualité de membres de plusieurs groupements.

La composition des groupements peut être modifiée et il est possible d'en constituer de nouveaux, entre la remise des candidatures et la remise des offres initiales si tous les membres du nouveau groupement, présenté au stade des offres, ont été autorisés au stade des candidatures à présenter une offre ou à y participer. Le groupement nouvellement constitué doit respecter les exigences relatives aux capacités des candidats.

III.1.4. Other particular conditions to which the performance of the contract is subject, in particular with regard to security of supply and security of information

III.1.5. Information about security clearance

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Personal situation

Criteria regarding the personal situation of economic operators (that may lead to their exclusion) including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Le candidat (ou le groupement) français ou étranger devra fournir, dans leur intégralité, les éléments figurant dans les formulaires DC 1 et DC 2 dans leurs dernières versions accessibles sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>.

En outre, le candidat ou chaque membre du groupement (français) devra fournir les documents listés au paragraphe VI.3 «Informations complémentaires-complément de situation propre».

Pour les candidats établis à l'étranger, ceux-ci fourniront les documents listés au paragraphe VI.3 «Informations complémentaires — compléments de situation propre pour les candidats établis à l'étranger».

Si le candidat (ou le groupement) s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour justifier de ses capacités, se reporter au paragraphe VI.3 «Informations complémentaires — candidat s'appuyant sur d'autres opérateurs économiques».

Criteria regarding the personal situation of subcontractors (that may lead to their rejection) including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Concernant la définition de sous-traitant au sens de la loi no 75-1334 du 31.12.1975 relative à la sous-traitance se reporter au paragraphe VI 3 «Informations complémentaires — information sur la sous-contractance ».

En cas d'appel à un(des) sous-traitant(s), le candidat (ou le groupement) devra fournir une déclaration de son(ses) sous-traitant(s) indiquant qu'il(s) ne tombe(nt) pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner, conformément aux dispositions de l'article 122 I 2^{ème} alinéa du décret n° 2016-361 modifié.

III.2.2. Economic and financial ability

Criteria regarding the economic and financial standing of economic operators (that may lead to their exclusion)

List and brief description of conditions: Le candidat français ou établi à l'étranger devra indiquer les informations demandées à la rubrique F1 du formulaire DC 2 précité.

Si pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen approprié par l'acheteur.

Criteria regarding the economic and financial standing of subcontractors (that may lead to their rejection)

List and brief description of conditions: En cas d'appel à un(des) sous-traitant(s), le candidat (ou le groupement) devra fournir le chiffre d'affaires sur les 3 dernières années et la part de ce chiffre d'affaires concernant les fournitures, services, ou travaux objet du marché dudit (desdits) sous-traitants.

III.2.3. Technical and/or professional capacity

Criteria regarding the technical and/or professional ability of economic operators (that may lead to their exclusion)

List and brief description of conditions:

Le candidat devra posséder des compétences dans le domaine de la sheltérisation telle que décrite au II.1.5 du présent avis. À ce titre le candidat peut fournir:

- une présentation de l'activité de la société,
- une présentation d'une liste des principales prestations effectuées au cours des 3 dernières années indiquant le montant, la date, le client (destinataire) et en mettant en exergue ses compétences.

Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés ci-dessus, il est autorisé à prouver sa capacité technique ou professionnelle par tout autre moyen qui justifie son activité dans le domaine.

Criteria regarding the technical and/or professional ability of subcontractors (that may lead to their rejection)

List and brief description of conditions:

En cas d'appel à un(des) sous-traitant(s), ce dernier devra apporter la preuve qu'il(s) dispose (nt) des compétences précitées. A ce titre, il(s) pourra(ont) fournir les mêmes documents précités.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Negotiated

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

Recourse to staged procedure to gradually reduce the number of solutions to be discussed or tenders to be negotiated no

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction has been used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

17820082

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

15.9.2017 - 11:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

VI.3. Additional information

Complément de la forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché:

En outre, en application de l'article 38-IV du décret n° 2016-361 modifié, la composition des groupements peut être modifiée et il est possible d'en constituer de nouveaux, jusqu'à la date de signature du marché public, en cas d'opération de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition, ou si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait. Toutefois le groupement devra demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à son acceptation un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-contractants ou entreprises liées. L'acheteur se prononcera après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous-contractants ou entreprises liées présentés à son acceptation, au regard des conditions de participation définies.

Compléments de situation propre:

Le candidat ou chaque membre du groupement (français) devra fournir:

- un extrait K ou K Bis ou un extrait D1 datant de moins de 3 mois,
- en cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés,
 - l'attestation de régularité fiscale pouvant être obtenue directement en ligne sur le site www.impots.gouv.fr pour les entreprises qui sont soumises à l'impôt sur les sociétés et assujetties à la TVA ou auprès du service des impôts via le formulaire n° 3666 pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu, notamment les entrepreneurs individuels (ex: artisan ou auto-entrepreneur),
 - un certificat social de moins de 6 mois disponible sur le réseau des Urssaf à partir de son espace sécurisé sur le site <https://mon.urssaf.fr/> ,
 - un certificat attestant le versement régulier des cotisations légales aux caisses assurant le service des congés payés et du chômage intempéries. A défaut, le candidat fournira une déclaration de non-assujettissement à l'obligation susmentionnée,
 - un certificat attestant de la régularité de sa situation au regard de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-2 à L. 5212-5 du code du travail (délivré par l'association de gestion du fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés). A défaut, le candidat fournira une déclaration de non-assujettissement à l'obligation susmentionnée.

Compléments de situation propre pour les candidats établis à l'étranger:

Pour les candidats établis à l'étranger, ceux-ci devront fournir:

1. Un document équivalent à l'extrait K, K Bis, D1 datant de moins de 3 mois, délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat, attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionné aux articles 45 et 46 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23.7.2015 relative aux marchés publics. En cas de procédure équivalente à celle de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés;
2. En matière fiscale et sociale, un certificat établi par les administrations ou les organismes du pays d'origine. Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement du candidat ne délivrent pas les documents ci-dessus ou lorsque ceux-ci ne mentionnent pas tous les cas d'interdiction de soumissionner (prévus aux articles 45 et 46 de l'ordonnance), ils peuvent être remplacés par une déclaration sous serment ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement.

Les documents remis dans une autre langue que la langue française doivent être accompagnés d'une traduction en français. En cas de contradiction entre les deux documents, la version française fait seule foi;

Candidat s'appuyant sur d'autres opérateurs économiques:

En complément à la rubrique III.2 du présent avis, si le candidat (ou le groupement) s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, quelle que soit la nature juridique des liens qui l'unissent à ces opérateurs, il devra fournir pour chacun de ces opérateurs, les mêmes documents et informations qui lui sont demandés par l'acheteur (Voir la section III.3 supra). A ce titre, le candidat fournira les informations demandées à la rubrique H du DC2 accessible sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>. Il indiquera notamment la nature des prestations qu'il confiera à ces autres opérateurs économiques. Par ailleurs, il devra également produire par tout moyen la preuve qu'il dispose effectivement des capacités de ces opérateurs économiques pour l'exécution du marché public.

Dans le présent avis, le terme «Sous-traitant» utilisé par le présent formulaire s'entend comme opérateur économique avec lequel le titulaire du marché conclut, aux fins de la réalisation d'une partie de celui-ci, un contrat de sous-traitance au sens de la loi 75-1334 du 31.12.1975, relative à la sous-traitance.

Les contrats de sous-traitance au sens de la loi précitée feront l'objet d'une acceptation de l'acheteur dans les conditions prévues aux articles 63 V de l'ordonnance n° 2015-899 modifiée et 121 à 123 du décret 2016-361 modifié. A cette fin, le candidat présentera à la personne publique avec son offre ou après le dépôt de son offre, la déclaration mentionnée à l'article 122 du décret 2016-361 modifié. Un modèle est disponible sur le site <http://www.ixarm.com/les-formulaires>. Le rejet d'un sous traitant n'est possible que dans les cas définis à l'article 123 du décret 2016-361 modifié.

Opérateurs économiques des pays tiers à l'UE ou à l'EEE:

Conformément à l'article 37 du décret 2016-361, la présente procédure n'est pas ouverte aux opérateurs économiques des pays tiers à l'union européenne ou à l'espace économique européen.

Modalités de transmission des candidatures:

En application de l'article 33 du décret n° 2016-361, la transmission électronique des candidatures et des offres est autorisée.

Les candidatures peuvent être transmises soit par voie électronique via la plate-forme des achats de l'État (Place) (www.marches-publics.gouv.fr ou ixarm.com), soit sur support physique (papier, CD-ROM, clé USB) à l'adresse figurant en rubrique I.1 « Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées » du présent avis. Conformément à l'article 33 du décret 2016-361, une copie de sauvegarde pourra être envoyée, à l'adresse indiquée figurant en rubrique I.1 « Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées » du présent avis.

Il incombe au candidat de prévoir un délai suffisant (au moins une heure à compter de son arrivée sur le site) pour les formalités de prise en charge de son pli.

Pour des raisons de sécurité, le dépôt de pli par coursier ou porteur est soumis à des règles strictes (présentation de carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité, papiers de l'éventuel véhicule). Se présenter à l'entrée à l'adresse indiquée et contacter le numéro de téléphone indiqué à chaque étape de la dépose (portail d'entrée et quai de dépose des plis) en cas de besoin.

Les modalités de transmission des candidatures sont disponibles sur www.ixarm.com, rubrique « marchés », sous rubrique « procédures et documentation marchés publics », fichier « modalités de transmission des candidatures et offres au S2a », fichier « annexe pour les AAPC lancés après le 1.4.2016 » à l'adresse suivante: <http://www.ixarm.com/modalites-de-transmission-des>

En cas de difficulté pour accéder à ce fichier, les renseignements pourront être obtenus à l'adresse figurant en rubrique I.1 « Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues ».

Attention, pour chaque étape de la procédure, les candidats et soumissionnaires appliquent le même mode de transmission à l'ensemble des documents qu'ils transmettent à l'acheteur (art 33 du décret 2016-361).

Il est rappelé que chaque candidat est responsable du moyen d'acheminement de son pli. Aucun pli déposé (cas de la transmission électronique), reçu (cas de la réception par voie postale) ou remis (cas du dépôt par coursier ou porteur) après la date et l'heure limite susmentionnées ne sera pris en considération.

En ce qui concerne les fichiers électroniques, il est rappelé qu'un zip signé ne vaut pas signature du ou des documents qu'il contient. En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé électroniquement et séparément.

Une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer la signature électronique.

Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre:

Le délai de validité des offres sera indiqué dans les documents de la consultation.

La durée du marché, au regard de l'affermissement des tranches optionnelles, est estimée à 48 mois.

Un candidat qui fait une fausse déclaration pourra être sanctionné au titre de l'article 441-1 du code pénal pour faux et usage de faux.

Il est précisé que la date et l'heure limites de remise des demandes de participation sont celles du fuseau horaire Europe/Paris.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 2.8.2017.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Bordeaux

Postal address: 9 rue Tastet

Town: Bordeaux

Postal code: 33000
E-mail: greffe.ta-bordeaux@juradm.fr
Telephone: +33 556993800
Fax: +33 556243903

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Greffe du tribunal administratif de Bordeaux

Postal address: Voir coordonnées ci-dessus

VI.5. Date of dispatch of this notice

2.8.2017